

Quelques règles essentielles à respecter

CIRCULATION

- Dans le bâtiment, les parents sont invités à ne pas monter dans les étages. Un hall d'attente est à leur disposition ;
- Les véhicules doivent être garés sur les places réservées à cet effet. Il est interdit de s'arrêter ou de stationner sur les bandes de circulation matérialisées de couleur verte ;
- Les véhicules sont invités à pénétrer dans l'enceinte de l'école à vitesse réduite et à ne pas s'arrêter devant l'entrée des élèves.

SECURITE

- Les parents en retard, lorsqu'ils viennent rechercher leur(s) enfant(s), sont priés de prévenir le secrétariat. **03 20 91 64 88** ;
- Les élèves dont les parents seraient en retard sont priés de s'adresser au secrétariat afin que celui-ci téléphone à la famille ;
- Les élèves, dans l'attente de leurs parents, ne doivent pas quitter le hall d'accueil ;
- Les élèves ne doivent pas jouer sur les barrières ni sous le garage à bicyclettes ;
- Toute prise en charge d'un élève doit faire l'objet d'un document écrit si elle n'est pas attestée être un responsable légal ;
- En cas de problème (malaise, incident, accident), l'élève sera conduit au secrétariat qui préviendra la famille ou les services de santé compétents.

ABSENCES

- Veuillez prévenir le secrétariat en cas d'absence. (**ART A-205 du règlement intérieur**) ;
- Trois absences consécutives non justifiées entraînent la radiation de l'élève, sans remboursement des cotisations.